

api

**INFORMATIONS
REGIONALES
HEBDO**

n° 65 du 27 FEV au 6 MARS

dir. B.Lambert 3,50 F

FUSILLADES A LA BOISSIERE CES MORTS QUE L'ON FABRIQUE



NOUVELLES BRÈVES

Ph. B



nudistes blanchis

Ils étaient 22 (12 hommes et 10 femmes) à s'être exposés aux dardants rayons du soleil estival et aux insistants regards d'un public aussi outragé que pudique (en l'occurrence deux propriétaires riverains et les gendarmes verbalisateurs). Sur la plage de La Jaunais, à St Mars-sur-Mer. (cf. APL n°62 et 64)

Le tribunal de St Nazaire - c'est une première - a dispensé de toute peine les 22 prévenus. Il a sans doute tenu compte dans sa décision, d'un arrêté municipal en date du 6 février qui autorise désormais la pratique du naturisme sur cette plage. On pourra donc, l'été prochain, s'y prélasser à poil en toute impunité. Et le pharmacien plaignant, qui craignait tant pour sa progéniture, continuera sans doute à exposer dans sa vitrine les publicités "Bergasol" : des nudistes nordiques aux corps huileux...

duplicata

Troisième procès pour un "double". Gaby Cohn-Bendit, on s'en souvient, avait (geste mémorable) le 22 mars (!) 1978, remis au tribunal de St Nazaire son livret militaire au cours d'un procès où il était cité comme témoin. Son livret ? En fait un duplicata puisqu'il prétendait le 9 novembre, jour de son propre procès, n'avoir renvoyé qu'un vulgaire double, " ayant égaré l'original". Original heureusement retrouvé puisqu'il le brandissait enfin à l'audience. Oubli d'un esprit brouillon et désordonné? Geste dilatoire destiné à égarer le cours serein de la justice? Tempête dans un verre à dents? (cf. APL n°51).

Une seconde audience, 12 jours plus tard, ne devait guère éclairer l'opinion sur ce dilemme... L'affaire était renvoyée au vendredi 23 février. Le procureur, qualifiant l'"incident du duplicata" de "piraterie juridique entravant la contradiction des débats", essayait de trouver un biais pour poursuivre :

" Il s'est donc bien écoulé une période durant laquelle Cohn-Bendit n'était ni en possession du duplicata qu'il avait renvoyé, ni de l'original qu'il n'avait pas encore retrouvé. Dans cet intervalle de temps, il se trouvait donc en infraction avec la loi. A moins bien sûr que l'on considère que l'original n'ait jamais été égaré. Mais alors c'est au titre d'outrage à magistrat qu'il faudra poursuivre Cohn-Bendit".

Les défenseurs de Cohn s'attachaient quant à eux à démontrer que, s'il y avait bien eu volonté de commettre un délit, ces velléités n'avaient guère dépassé le stade de la "tentative", en soi non punissable. Gaby concluait en annonçant qu'il allait prochainement renvoyer l'original retrouvé. Jugement le 13 mars.



mille Marchais

Déclaration de Georges Marchais au "Club de la presse" de Rennes :

" La Bretagne doit envisager le recours à l'énergie nucléaire et naturellement à la construction de centrales sur son territoire. La thèse selon laquelle il faudrait construire des centrales ailleurs et envoyer l'électricité en Bretagne est insoutenable".

Marchais, à contre-courant des discours flous et démagogiques des militants communistes de Plogoff ou du Pellerin, a renversé le panache. En nationaliste convaincu, il a plaidé pour l'indépendance énergétique de la nation bretonne.

Bravo !



enfermement

Grève de la faim de deux détenues à la prison pour femmes de Rennes. Agnès Béothy, condamnée en juin 77 à 13 ans de réclusion pour le meurtre de son ancien ami, refuse de s'alimenter depuis le 17 janvier pour protester contre le régime d'isolement auquel elle est soumise depuis son arrivée à Rennes. Dans une lettre rendue publique par le Comité d'Action des Prisonniers, la Ligue des Droits de l'Homme et le mouvement "Prenons la parole", elle dénonce les conditions de sa détention :

" Enfermement en cellule individuelle, seule sortie tolérée: une heure de promenade par jour en solitaire dans une courette. Impossibilité de faire du sport, du yoga. Pas de réunions, pas de cinéma hebdomadaire..."

C'est le régime réservé à toute arrivante durant une période dite "d'observation" qui ne dépasse généralement pas 5 à 6 semaines, au terme desquelles les détenues sont orientées vers la maison centrale ou le centre de détention. Pour Agnès, ce régime s'éternise. Seule explication officielle: Agnès est "inadaptée à la vie collective"... Elle réclame quelques heures par semaine pour rencontrer d'autres détenues, une promenade en commun dans la grande cour de la prison.

Agnès n'est plus isolée dans son isolement: une autre détenue, Claudine Baptiste, au dur régime de l'"observation" depuis octobre 76(!), a entamé une grève de la faim le 4 février dernier.

Pour tous contacts : "Prenons la parole"
43, rue du Faubourg St Martin
75 010 PARIS

Nantes : la mort d'un inspecteur de police

Un policier **tué** alors qu'il tentait d'arrêter un truand en cavale de la centrale de Caen

LE GANGSTER EST **ABATTU**

M. Mourier : « Il faut protéger la police »

M. Mourier, directeur départemental des polices urbaines était, hier, très ému de la brutale disparition de l'inspecteur principal Moisan. « Les malfaiteurs sont de plus en plus dangereux et parallèlement, la fonction du policier devient elle-même de plus en plus dangereuse », a noté M. Mourier qui a poursuivi : « la police a besoin d'être aidée

et soutenue par la population. On prend toujours un risque en interpellant un malfaiteur. Ce qui est intolérable, c'est de vilipender la police. Faut-il alors que nous continuons à prendre ces risques-là ? Le policier doit toujours prendre un maximum de précautions. On demande à juste titre à la police de ne pas agir inconsidérément. Alors les fonctionnaires hésitent à appuyer sur une gachette alors que les malfaiteurs qui sont en face d'eux n'hésitent plus, eux. Oui, il faut protéger la police ».

M. Chenard, député-maire « Avec une grande émotion »

M. Chenard, député-maire de Nantes, a fait parvenir à M. Mourier, contrôleur général de la Police, une lettre dans laquelle il exprime son émotion après la mort de l'inspecteur principal Moisan :

« C'est avec une grande émotion que j'ai appris le deuil cruel qui vient de frapper les services de la Police nantaise en la personne de l'inspecteur Jean-Luc Moisan, tué dans l'exercice de ses fonctions.

« Au cours de la séance du

conseil municipal qui s'est tenue mercredi, j'évoquais la vague de violence qui sévit à Nantes depuis quelque temps et je déplorais l'insuffisance des moyens mis à la disposition de vos services pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Le drame qui s'est déroulé dans la soirée prouve, hélas, que mes craintes n'étaient pas vaines, et j'interviens auprès de M. le ministre de l'Intérieur afin qu'une solution proportionnée à la gravité de la si-

tuation actuelle soit rapidement mise en œuvre. Je vous tiendrai informé des termes de cette intervention.



HISTOIRE D'UN FLIC

L'inspecteur principal Jean-Luc Moisan, 32 ans. Pour une certaine presse c'est lui " le " mort de la fusillade de La Boissière ". Le seul : l'autre, le voyou, le truand, il ne compte pas ...

Qui était donc Moisan ? D'après quelques personnes, qui l'ont un peu connu : " Un vrai professionnel, un mec reglo, loyal..Un battant, mais pas un tueur. Pas un fana de la gachette. L'inspecteur X.. ou l'inspecteur Y., eux, auraient tiré avant Gregoire ". On dit que l'inspecteur Moisan a vu Gregoire qui dégainait, et qu'il a hésité. " Cela dit ", raconte quelqu'un d'autre, " je ne dirais pas que l'inspecteur Moisan soit le genre de flic à ne jamais avoir cogné sur un client, au cours d'un interrogatoire .."

Jean-Luc Moisan, né en 1946, et fils d'un sous brigadier de police de Chantenay, faisait son service militaire à Sarrebruck en 1968. C'est là - cette année là... - que lui est venue l'idée d'entrer dans la police. Une vocation : APRES les événements de Mai..

Moisan embauche dans la police le 1^o Novembre 68. Passage aux Recherches, à SOS, mais aussi ...à la CRS 42..Juillet 78 : il devient inspecteur principal de la Brigade Criminelle de la Sureté Urbaine. " Il aimait son métier..il aimait le " terrain ". Il en a sorti des affaires, des grosses " dit son père à Presse Océan.

" Moisan est mort pour 5000 F 00 par mois " disent ses collègues, qui profitent de l'occasion pour demander des sous : le chagrin les étouffe, mais il leur reste de l'air...

Moisan " Victime du Devoir ", et décoré posthume de la Médaille du Courage, cité à l'Ordre de la Nation, un héros, quoi.. - Un flic de la moyenne, en fait. Pas plus salaud qu'un autre, peut être : un homme qui avait choisi de porter, dans sa poche, un pistolet, pour 5000,00 F par mois, et de rifiquer sa peau, pour qui, pour quoi, un soir, sur un parking...

Serge Gregoire, lui, n'avait pas un Papa dans la police. Il n'avait pas appris, en Fac, le Droit Constitutionnel, la Procédure Pénale ou la Géographie Economique. Il n'avait pas suivi, non plus, des cours de tir au pistolet, ou de close combat, dans les sous sols de la police. Il portait un vieux flingue, qui n'a tiré qu'un coup, avant de s'enrayer, et préférait tuer, ou même mourir, à 20 ans de sa vie, après combien, déjà, derrière les barreaux...

Deux hommes. Deux choix. Deux morts.

J.P.C.

GRÉGOIRE l'assassin

Décidément, la violence à Nantes est montée d'un cran : après les hold-up sanglants du mois dernier et le braquage d'un bijoutier jeudi dernier, qui s'est également soldé par un mort, la violence règne en maître...

Après la fusillade de jeudi soir, dans le quartier de la Géraudière, qui a coûté la vie d'un inspecteur de police, M. Jean-Luc Moisan, Nantes vit un peu sous le choc.

Ce meurtre survient huit jours à peine après le hold-up des bijoutiers Pierre et Jean Degenne-Lechat, qui s'est soldé là aussi par mort d'homme, et après les deux hold-up sanglants de janvier, chacun se demande jusqu'où ira la violence.

L'enquête sur cette triste affaire s'est poursuivie hier. Elle a abouti à l'arrestation du complice de Serge Grégoire, son frère Lionel.

Quant à l'inspecteur Jean-Luc Moisan, les siens et ses nombreux amis le pleurent. Ses obsèques auront lieu demain samedi, à 16 heures, en l'église Sainte-Thérèse. (Voir en page Journal de l'Ouest).

Ce fait divers hors du commun qui, s'ajoutant à d'autres tout récents, place Nantes au rang d'une ville de haute criminalité, pose un certain nombre de questions. Mesrine, fait-il éco-

le dans la nouvelle génération de truands ? Le banditisme sanglant a-t-il pris définitivement la place du milieu d'autrefois avec ses « règles du jeu », un jeu anti-social qui s'attaquait plus aux biens qu'aux personnes ? Les policiers sont-ils totalement désarmés devant ce phénomène ?

L'après Mesrine

« C'est Chicago »

Le dispositif policier se développe rapidement. Ordre est donné de fouiller tous les immeubles, des caves aux combles.

« Les salauds ! » La phrase revenait, hier soir, dans la bouche des policiers nantais, qui sont sur les dents depuis le début de l'année : deux hold-up de près de 10 millions de francs au total ; un bijoutier assassiné la semaine dernière. La criminalité prend désormais, dans la ville de Nantes, des proportions qui faisaient dire aux habitants du quartier : « C'est Chicago ! »

Un homme dangereux

Serge Grégoire s'était évadé dans la nuit du 29 au 30 décembre dernier du centre pénitentiaire de Caen, après avoir simulé une crise d'appendicite.

Des pistolets d'assaut comme en Amérique ?

Serge Grégoire en fuite ne prend qu'à peine le temps de se souvenir de ses années passées à l'école de la Géraudière, puis à l'école du Baut avant de chercher un métier, à 14 ans révolus. Il est ici sur son terrain. Celui où il a usé les semelles de ses godasses. Le chef de la bande de la Boissière, dans les années 1965, c'était lui. Serge Grégoire faisait et défaisait la loi du pavé. Il est fils d'un père invalide, connu pour son intempérance, d'une mère volontiers accusée de légèreté et d'un grand ensemble.

Avec Lionel, son frère

Abattu à bout portant

Coincés sur un parking, les deux malfaiteurs ne laissèrent aucune chance aux policiers qui s'apprêtaient à les appréhender. L'inspecteur Jean-Luc Moisan, 32 ans, père de deux enfants, n'eut même pas le temps d'esquisser un geste. Abattu à bout portant, il s'effondrait mortellement blessé.

Ouest-France Presse-Océan du 22, 23, 24 Février 1979

nantaise se met alors à patrouiller dans les rues environnantes : rue du Honduras, rue du Guatemala, rue du Venezuela, toutes ces rues dédiées à l'Amérique du Sud et qui sentent, ce soir-là, la poudre. A pleins hauts-parleurs, elle prévient les habitants qu'un policier vient d'être tué, que la fuite doit être interpellée le plus rapidement possible, que le civisme peut être l'arme des citoyens sans défense.

Mais cet immeuble de la rue du Paraguay où vit, étage par-dessus étage, la noire pauvreté de grande banlieue, ne répond pas à l'appel. Les réactions des riverains sont au contraire de colère et de rejet.

La gerse passive de tout un quartier

Tout le quartier va en effet faire bloc pour cacher le fuyard, rapidement identifié comme étant Lionel Grégoire. Pendant la matinée du jeudi, les enquêteurs vont se démultiplier pour soutirer la moindre information à cet immeuble fané qui vient de se recroqueviller. La loi du silence règne en maître. C'est tout le reste de la famille Grégoire qui vit en cet endroit. Frères, cousins, tante, neveux, amis et relations se sont soudés pour refuser l'intervention de la police en dépit du meurtre de Jean-Luc Moisan.

Le « tuyau » va pourtant venir, en fin de matinée.



Qui était SERGE GRÉGOIRE ?

Serge Grégoire, 30 ans, incarcéré à Caen, ne voulait pas rester 15 ans en taule. Le 30 Décembre 78 il fait la belle; le 21 Février 79 il se fait tuer par la police au cours de son arrestation.

Nantes : Chicago, Mesrine... la presse aboie.

Pourtant Serge Grégoire n'avait rien d'un "grand du banditisme". A la Petite Sencive, on se souvient de lui: "C'était un gars calme, sportif. Il ne fumait pas, ne buvait pas. Il ne cherchait pas les ennuis". Rien à voir avec le "chef de bande de la Boissière".

En Aout 73, il attaque la poste de la Chauvinière, et pour se donner du courage, il est armé. Dans le bureau de poste, à 300 m de son domicile, il est pris de panique et tire; sans viser, tous les témoignages concordent. Et pour s'enfuir, il utilise la voiture de son frère que ce dernier conduit. Voiture rouge que tout le monde repère. Les plaques minéralogiques ne sont pas maquillées. La police a peu de mal à mettre la main sur les braqueurs.

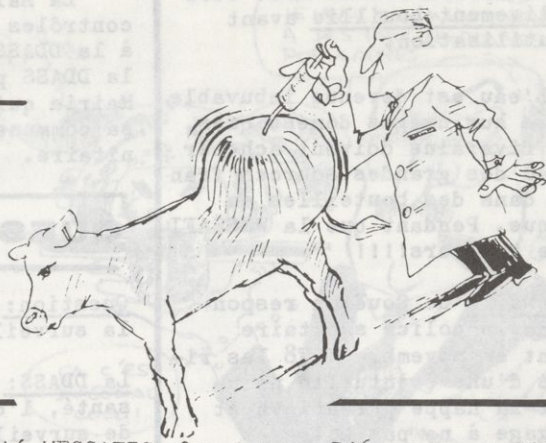
Après, c'est la taule. Jugé en 76 il plonge pour 15 ans. Serge Grégoire ne peut pas le supporter, "il avait trop de caractère pour se plier à la taule" dira un jeune du quartier". Il fait la belle, et pas question d'y retourner. Surtout avec quelques années en prime. Plutôt le suicide, et face à l'inspecteur Moisan, il a tiré. Tiré parcequ'il n'avait plus d'autre issue, avec une reproduction de colt du siècle dernier; un vieux truc peu fiable. Le "grand truand" se défendait avec un colt de super-marché...

Aujourd'hui, la police en a marre des claques ramassées depuis quelques mois : Le Crédit Lyonnais à Carrefour la BPBA à Bellevue, le Crédit Agricole aux Thébaudières et un joaillier abattu la semaine dernière. La police Nantaise voulait son Mesrine, elle se l'est fabriqué. Et mieux que la police parisienne, elle s'en est débarrassé. L'inspecteur Moisan a été victime d'un regrettable accident du travail.

D.B.

wessafic

ÇA DEBORDE!



La tristement célèbre "Société WESSAFIC" fait encore une fois parler d'elle et cette fois dans notre région. On se souvient de l'affaire Métrol (cf. AIL no. 64) et de l'arrêt de la Cour de Cassation libérant un paysan de la région de Grenoble d'une dette indument réclamée dans le cadre des contrats d'élevage de veaux dénoncés par le monde paysan.

A Couëron la Société WESSAFIC exploite depuis 12 ans un élevage expérimental de veaux dans des conditions qui sont les siennes, mais qui dans le cas présent sont lourdes de conséquences pour les riverains. On sait que récemment on pouvait dénombrer 316 veaux dans les étables, parqués dans des caisses sans paille afin d'éviter tout mouvement importun néfaste à un rapide engraissement. Quand on sait qu'un jeune veau boit 10 litres de liquide par jour, on peut penser récupérer 9 litres de purin par jour, trans-

formé pour 316 veaux en 3000 litres de lisier. Celui-ci est déversé dans une installation conçue au départ pour une grande maison particulière et plus ou moins bien bricolée pour les besoins de plusieurs centaines de veaux. Comme les capacités sont insuffisantes pour le nombre de bêtes en nourrissement, la Société WESSAFIC a préféré laisser déborder les fosses dans le ruisseau et qui au fil des années a contaminé sérieusement la nappe phréatique.

Etait-il possible de se débarrasser "proprement" d'un lisier aussi encombrant? Une demande dans ce sens de la WESSAFIC avait été faite à la Préfecture et l'Arrêté Préfectoral du 11 mai 1976 autorisait ce déversement après... traitement dans une station d'épuration qui doit être réalisée avant le 1er mars 1977, et les prélèvements seront faits sous le contrôle de l'administration. Mais Hélas! Ceux-ci n'ont pu être effectués, puisque 3 ans après la station d'épuration n'est toujours pas mise en place. En effet, pour éviter des coûts supplémentaires d'exploitation par la création de cette station, la WESSAFIC préfère aujourd'hui diminuer le nombre de veaux et supprimer le poste d'un des deux salariés employés depuis 8 ans.

- C'est en 1974 que les riverains commencent à se plaindre de la mauvaise qualité de l'eau des puits et des fontaines des villages de la Surmenière, de la Guinière, de la Blussière, de la Margolerie et des Landes de Beauche. Des pétitions, des lettres recommandées ont été adressées à la Mairie de Couëron et à la DDASS. A la rentrée de septembre dernier, la DDASS demande aux usagers de faire analyser l'eau de leurs puits dans les meilleurs délais et à leurs frais soit 140 F par analyse. Le prélèvement de la fontaine publique de la Surmenière s'est avéré positif d'où l'Arrêté Municipal interdisant l'utilisation de l'eau de cette fontaine à usage domestique. Selon d'autres analyses l'eau de



142.ENV.76
PREFECTURE DE
LOIRE-ATLANTIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Service de l'Environnement
et de la Protection de la
Nature LG/CR, Poste no.3279

ARRETE

Le Préfet de la Région des Pays de Loire,
Préfet de Loire-Atlantique

.....

VU la demande présentée par la S. A. WESSAFIC, en vue d'obtenir l'autorisation de déversements des eaux usées de son élevage expérimental de la "Petite Lande Bauché" dans le ruisseau de "L'Etang Bernard", après traitement dans une station d'épuration;

.....

- ARRETE -

.....

ARTICLE Ier - La S. A. WESSAFIC, élevage expérimental de la "Petite Lande de Bauché" à COUËRON, est autorisée à déverser ses eaux usées dans le ruisseau de "L'Etang Bernard", après traitement dans une station d'épuration qui devra être réalisée le 1er mars 1977.

.....

ARTICLE II - 4. Des prélèvements, au moins trimestriels seront effectués par l'Administration, en présence de l'Industriel ou de son Représentant, aux fins d'analyses. Les frais d'analyses seront supportés par l'Industriel.

5. L'Industriel devra indemniser les usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par le déversement des eaux provenant de la station d'épuration.

6. L'Industriel sera tenu d'enlever, chaque fois qu'il en sera requis par l'Administration, les dépôts qui se formeraient par suite du déversement.

7. L'Industriel sera tenu d'assurer le bon entretien des ouvrages d'épuration.

.....

ARTICLE VI - Le Secrétaire Général de Loire-Atlantique, le Sous-Préfet de SAINT-NAZAIRE, Le Maire de COUËRON, le Directeur Départemental de l'Agriculture, le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale et l'Ingénieur en Chef des Mines Inspecteur Principal des Etablissements Classés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation
Dir. du Serv. de l'Env.
et de la Protection de
la Nature
R. TRUCHET

Nantes, le 11 mai 1976
pour le PREFET,
Le Secrétaire Général
P. CAYRON

certains puits voisins doit être impérativement bouillie avant toute utilisation.

- L'eau est devenue imbuvable, impropre aux usages domestiques. Les 50 riverains doivent acheter de l'eau des grandes sources françaises dans des bouteilles en plastique. Pendant que la WESSAFIC déborde toujours!!!!

Le Maire de Couëron responsable de la police sanitaire prévient en novembre 1978 les riverains d'une éventuelle pollution de la nappe phréatique et les engage à ne pas boire et utiliser l'eau de leurs puits et de leurs forages et décide d'acquérir 2 containers de 5000 litre (à ce jour les 2 containers ne sont toujours pas en service).

A l'initiative de la DDASS 4 puits et la fontaine publique de la Surmènière sont vidés, désinfectés puis analysés à nouveau; les analyses sont toujours positives et démontrent que la nappe phréatique est polluée. Aussi ces prises d'eau sont fermées et la Mairie attaque WESSAFIC en correctionnel pour pollution d'une fontaine municipale. Mais pour confondre la Société Wessafic la Mairie devra faire la preuve qu'il n'y a pas d'autres sources de pollution.

La Mairie convient que les contrôles trimestriels reviennent à la DDASS et non à la Mairie, et la DDASS précise que c'est la Mairie qui est responsable dans sa commune de la surveillance sanitaire.

QUESTIONS

Question: Qui est responsable de la surveillance des eaux?

La DDASS: D'après de code de la santé, l'objectif de la DDASS est de surveiller la qualité des eaux potables et à la responsabilité de la qualité de l'eau des Services des Eaux. Le Code de la Santé considère toutes les eaux de puits comme non potables à 90 % et cette eau est utilisée sous la seule responsabilité des utilisateurs.

En 1976, l'étable expérimentale de la WESSAFIC était déclarée, vu son importance, comme "Installation Classée", dépendant des Services de la Préfecture et a été l'objet de l'Arrêté Préfectoral du 11 mai 1976 exigeant une station d'épuration. Mais depuis cet arrêté l'étable expérimentale fonctionne toujours et la station d'épuration n'est toujours pas réalisée.

Q.: Comment la Société WESSAFIC peut-elle continuer son exploitation?

La DDASS: Nous avons trouvé une solution provisoire et exceptionnelle en vidant les fosses pour traiter le lisier dans une station d'épuration voisine. Pour l'avenir la Société WESSAFIC devra trouver des terrains d'épandage soit environs 18 ha pour 100 veaux. Sur 50 ha proposés par la WESSAFIC nous en avons retenu seulement 12 ha après vérification.

Q.: D'après vous quel est le rôle du Maire de Couëron?

La DDASS: La réforme des Collectivités locales prévoit un ré-équilibrage des responsabilités locales entre Maire et Préfet. Le Maire ayant tous les pouvoirs de police locale. Si la Maire ne pourvoit pas à ses responsabilités, le Préfet s'y substitue. Pour toutes les installations non classées, le Maire a la responsabilité de l'application de la réglementation locale. C'est le Maire ou le Préfet qui pouvait empêcher la Wessafic de continuer son exploitation faute de station d'épuration.

Laboratoire Départemental d'Hygiène Laboratoire Régional des Eaux

26, Boulevard Victor-Hugo - 44200 NANTES - Téléphone: 47.93.55 - 47.89.79

Laboratoire agréé de 1^{re} catégorie

N° d'enregistrement 44-9

ANALYSE D'EAU

N° 352 COUËRON Nantes, le 16 Février 1979

Références de l'échantillon: Puits Monsieur
Date du prélèvement: La Surmènière
Date de réception au Laboratoire: 9.02.79 COUËRON

EXAMEN BACTÉRIOLOGIQUE

Numération des germes	après 24 h. à 37° par ml	13
Totaux	après 72 h. à 20° par ml	69
Bactéries Coliformes (sur membranes filtrantes à 37°)	par 100 ml	0
Escherichia Coli (sur membranes filtrantes à 44°)	par 100 ml	0
Streptocoques fécaux (sur membranes filtrantes)	par 100 ml	11
Clostridium - (Sulfite - Réducteurs)	par 100 ml	< 10

EXAMEN PHYSIQUE

Couleur (mg Pt par l)	6,41	Odeur	
pH (20°)	8	Conductivité (20°) µS/cm	245
Turbidité (gouttes de mastic dans 50 cm ³)	25		

EXAMEN CHIMIQUE

Ammoniaque (NH ₄ mg/l)	0,04	Chlorures (Cl ⁻ mg/l)	25
Nitrites (NO ₂ mg/l)	0	Sulfates (SO ₄ ⁻ mg/l)	25,5
Nitrates (NO ₃ mg/l)	13,5	Phosphates (PO ₄ ⁻ mg/l)	0
Matières organiques: (en mg O emprunté à Mn O ₂ K) (en mg/l)	2,6	Fer (Fe mg/l)	0
Dureté totale (° français)	8°	Titre alcalimétrique complet (°)	4°2

Chlore libre (Cl mg/l)		Agrésivité	pH d'équilibre
Cl ₂ + monochloramines (Cl mg/l)		Détergents (A.B.S.)	T.A.C. d'équilibre (°)
Chlore total (Cl mg/l)			mg/l

CONCLUSIONS Eau non conforme à la réglementation des eaux de distribution publique en raison de la présence de streptocoques fécaux.
PH faible, n'utiliser que des matériaux résistant bien à la corrosion.

**2 POIDS
2 MESURES**



En parlant avec des agriculteurs, l'analogie avec entre deux élevages voisins a été faite. D'un côté, la Wessafic, gros pollueur tranquille depuis 12 ans sous les yeux fermés de la mairie; de l'autre, un jeune paysan, Robert Normand, éleveur de 100 cochons sur paille, contraint par la mairie (pour cause de pollution) de fermer sous huitaine sa porcherie sous la menace de pénalisation journalière, contraint de vendre à perte sur le champ, une livraison de porcelets.

Sommes-nous en présence de deux justices? Celle des grosses sociétés, et celle des particuliers?

Beaucoup de questions sont posées par les agriculteurs à propos de l'adduction d'eau proposée par la Mairie: - la pollution est "intéressante", elle oblige la commune à amener l'eau dans les villages pollués

- ce qui peut permettre la création de plusieurs courts de tennis privés sur des terres agricoles et libérées par dérogation du maire.

- et d'envisager la création de nouvelles zones à lotir pour rentabiliser les coûts d'arrivée d'eau et tout cela, aux dépens de l'agriculture.

Après l'adduction d'eau, qui surveillera la Wessafic? Ne peut-on mettre en question l'existence même d'une telle étable expérimentale? Quelle sorte de veaux sont fabriqués, au nom de quelle rentabilité et pour l'usage de qui? Est-ce dans le sens d'une meilleure qualité de la viande?

MANGEZ DU VEAU!

Le Comité de Liaison des Eleveurs Intégrés et les Paysans-Travailleurs sortent ces jours-ci une brochure d'une centaine de pages sur "l'affaire Wessafic". Acte d'accusation contre une firme qui, non contente de ruiner les agriculteurs, menace la santé des consommateurs. Nous y reviendrons. Nous en extrayons ici un chapitre plus spécialement consacré à la drôle de fabrication de la viande de veau industrielle, à toute l'"alchimie" et aux tripatouillages qui l'accompagnent, et à la nécessaire union entre éleveurs et consommateurs pour faire cesser ces "trafics".

Nous voudrions dire à tous les consommateurs soucieux d'avoir sur leurs tables des produits alimentaires de bonne qualité que nous partageons ce souci, mais qu'ils ne doivent pas se tromper d'adversaire. La plupart des paysans, notamment dans l'intégration, sont contraints d'introduire dans les productions animales des produits soit dangereux, soit encore non testés du point de vue de leur nocivité, et ils en sont souvent, même dans leur santé, les premières victimes, plus durement touchés que quiconque. L'adversaire, c'est le capitalisme, pour qui tous les moyens de profit, depuis l'exploitation des travailleurs jusqu'à la détérioration de leur santé sont bons. C'est ce combat que nous devons livrer ensemble.

Le veau a une viande blanche parce que anémié. Elle ne contient pas le fer qui lui donnerait une couleur rouge. Autrefois pour obtenir de la viande blanche, l'agriculteur donnait aux veaux des œufs et du riz. On les attachait court, pour éviter qu'ils ne bougent et les obliger à se coucher. On les plaçait dans un coin obscur où ils étaient plus au calme. Le veau avait une muselière pour ne pas manger de paille. En effet, le veau de boucherie, traditionnel ou en batterie reste un monogastrique, c'est-à-dire que son rumen (future panse) s'atrophie. Il ne peut donc digérer que du lait, c'est donc surtout pour ça qu'il avait une muselière - le foin et la paille déclenchent la rumination.

Les industries laitières, maîtres d'œuvre de la modernisation de l'agriculture, transformant le lait récolté en divers produits, mirent sur le marché un nouveau produit : la poudre de lait provenant de lait écrémé ou de lactosérum (petit lait du fromage) et c'est à partir de ces deux éléments que les firmes fabriquent la poudre d'allaitement appelée à tort poudre de lait, celle-ci n'étant qu'un composant. Cet aliment comprend entre autre des matières grasses végétales (huile de copra) ou animales (suif), des protéines végétales et de l'amidon. Il n'a pour but que de substituer au lait entier noble et couteux pour faire de la viande un aliment moins cher (provenance de matières premières du Tiers Monde ou de sous-produits).

En s'inspirant des conditions traditionnelles cet aliment permet d'obtenir une viande aussi blanche à condition de maintenir une anémie totale (absence de fer, de lumière, d'exercice) et même artificielle (anabolisant). Le coût de production étant plus bas, cette méthode se répandit et permit à certains éleveurs ou intégrateurs de réaliser des gains importants. A l'inverse, les derniers producteurs à vouloir maintenir une production à l'ancienne, avaient une méthode trop coûteuse qui ne laissait aucun bénéfice. Le producteur traditionnel ne calcule pas la rentabilité d'une opération et ne s'en aperçoit souvent qu'à la longue.

Aujourd'hui la viande de veau est devenue plus populaire. En même temps, se met en place une production marginale de veaux de qualité élevés à l'ancienne. Viande commercialisée séparément et d'un prix qui la réserve surtout aux privilégiés.

La viande blanche de veaux devient donc une aberration car, pour se faire, il faut chez l'animal une anémie totale, mettant donc son élevage dans un équilibre très fragile et favorisant ainsi l'utilisation de produits dont le consommateur se passerait bien. Ainsi une viande plus rosée avec un aliment composé de produits sûrs, contrôlés publiquement, avec donc une alimentation moins suicidaire dans des conditions plus logiques, remettrait déjà un peu les choses en place.

Hormones - œstrogènes - anabolisants - implants

La production de veaux placée dans le contexte agro-alimentaire et la politique capitaliste des pays comme la France a fait de l'éleveur un travailleur sans garantie de revenu. Les firmes voulaient garantir le leur, devant l'augmentation des coûts de production ; elles proposèrent alors, ou tout simplement inscrivent dans le programme d'élevage, avec leurs confrères les laboratoires pharmaceutiques, des produits dont l'utilisation permet, et permet encore, de favoriser la rentabilité de l'élevage.



Il y a souvent une confusion sur les termes utilisés. Pour simplifier, on peut dire que les firmes utilisent des hormones sexuelles sous forme d'implants - ou non (l'implant étant une forme d'administration d'un produit) à des fins anabolisantes (l'anabolisme étant l'accroissement des tissus organiques, notamment des muscles). On conçoit immédiatement l'intérêt de telles substances pour la rentabilité finale du produit.

Parmi ces hormones utilisées sous forme d'implants, il existe des grands groupes :

1. Les œstrogènes
 - les œstrogènes naturels (œstradiol), ex. le Révalor
 - les œstrogènes de synthèse (di-éthyl-stilboestrol), ex. D.E.S.
2. D'autres hormones :
 - la testostérone et ses dérivés anabolisants : nandrolone par ex.
 - la progestérone et les progestatifs : megestrol, medroxy progestérone... etc.

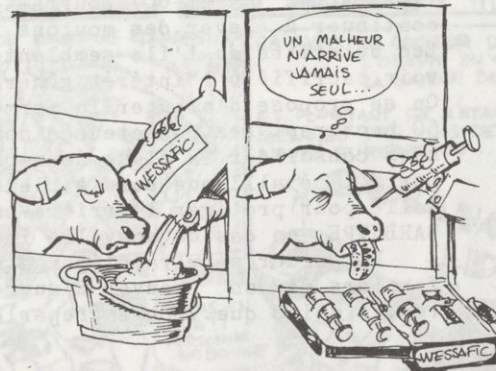
Il existe entre ces hormones et les œstrogènes une différence fondamentale, car si on considère ces dernières comme rapidement détruites et éliminées par l'organisme (chaque organisme fabrique en permanence des hormones) il n'en est pas de même pour les substances artificielles obtenues par synthèse, qui en agissant comme des hormones laissent des résidus.

La loi n° 761067 promulguée le 27 novembre 76 interdit l'usage des substances à action œstrogénique sur les animaux, par contre les hormones du 2ème groupe sont toujours autorisées sous contrôle vétérinaire. Avant cette loi les œstrogènes naturels étaient autorisés et le D.E.S., ou implant belge, utilisé en fraude. Actuellement, on peut dire que ces produits, dont l'utilisation donne un bénéfice souvent égal à la rémunération de l'éleveur, sont toujours utilisés par certaines firmes ou intégrateurs. Ces produits sont achetés clandestinement en France et en Belgique. Le trafic est organisé également clandestinement. Ainsi une firme des Deux-Sèvres recevait un coup de téléphone et envoyait un de ses techniciens à LIMOGES. Là, il reconnaît son homme grâce à un signe convenu (un journal à la main). L'autre donnait le colis et le technicien payait en liquide. A signaler que le technicien a ensuite été licencié et poursuivi pour détournement d'argent par sa firme. Il lui a suffi de sortir une boîte d'implants pour voir toutes les poursuites s'arrêter.

Un tel trafic n'est pas à la portée de l'éleveur qui généralement ne remarque rien dans le manège du technico-commercial et de l'intégrateur. Mis devant l'évidence il se sent traumatisé, mais on lui fait savoir que c'est la seule façon de dégager son bénéfice et de continuer à travailler. On peut donc dire que les implants hormonaux ont en France leurs chemins de Khatmandou et que la mafia laboratoires-firmes bénéficie d'une certaine complaisance, c'est le moins qu'on puisse dire.

L'emploi des anabolisants est lié à la mauvaise qualité de l'aliment produit par les firmes. Outre qu'ils n'existaient pas avec l'élevage traditionnel, la floraison des implants pour veaux a eu lieu les mêmes années que les problèmes d'aliment.

Une autre aberration : l'utilisation des antibiotiques



On sait que les antibiotiques ont pour rôle d'arrêter la multiplication ou de tuer certains microbes ou virus par une action brutale, mais que leur action répétée favorise, au contraire, la résistance des microbes en sélectionnant certains germes.

Or les fabricants d'aliments du bétail complètent systématiquement leur produit en antibiotiques. Un éleveur a remarqué que ses veaux consommaient en moyenne 3 fois plus d'antibiotiques par l'aliment, qu'en traitement. De plus 80 % des produits utilisés par lui le sont dans le premier mois de l'élevage alors que 50 % de ceux incorporés dans l'aliment sont consommés les 5 dernières semaines.

Les firmes, aidées des tout-puissants laboratoires, ont sans doute voulu, connaissant les conditions d'élevage, mettre l'animal en traitement permanent, d'autant plus que les antibiotiques ont aussi un pouvoir anabolisant.

Il serait donc possible de réduire la consommation des antibiotiques et on peut dire que certains éleveurs ont réussi à le faire. Quant à l'attitude des vétérinaires face à l'utilisation des médicaments, qu'on ne s'y trompe pas pour la plupart il s'agit surtout de s'attribuer le profit du commerce des produits plus que de favoriser un autre élevage. En ce qui concerne les pharmaciens, nouveaux dépositaires des laboratoires, c'est encore plus clair : ils ne connaissent même pas l'élevage de leurs clients.

La contradiction entre l'élevage industriel et l'intérêt des consommateurs

Nous avons mentionné que le veau de batterie, tout comme le porc, le poulet, la poule, le lapin... etc ne pouvait être élevé sans un minimum de médicaments. Il semble que l'abandon de l'élevage individuel pour un élevage groupé en soit la cause. Ce qui signifie qu'il n'est pas possible d'élever des veaux sans médicaments si on ne revient pas à une méthode à l'ancienne. Pour cela, il faudrait que plusieurs millions de paysans fassent 1 ou 2 veaux dans un coin d'étable. On ne voit donc guère comment abandonner la spécialisation en agriculture en dehors d'un marché à part du bon veau, réservé à quelques privilégiés, et dont on ne peut être partisans.

Ce qu'on peut affirmer, c'est que malgré l'élevage industriel, on pourrait obtenir une viande correcte. Pour cela, il faudrait

- l'arrêt des implants autorisés et interdits
- la diminution de la consommation de médicaments en agissant sur le trafic du petit veau, les structures de bâtiments, l'information sur une viande de veau plus rouge, et enfin leur emploi adéquat à des périodes qui laissent le temps à l'animal de les éliminer avant d'être abattu
- la lutte des éleveurs face aux firmes comme WESSAFIC pour qu'ils ne soient pas les premières victimes de leurs agissements et pour qu'ils puissent vivre de leur travail
- faire un bon aliment pour faire une bonne viande, ce qui est opposé au taux de profit recherché par les firmes.

Voilà ce que le consommateur est en droit d'attendre. On ne peut que reconnaître que la lutte est difficile, car elle va à l'encontre des intérêts puissants des maisons d'aliments et des trusts pharmaceutiques.

Pour difficile qu'il soit, ce combat doit être mené. Consommateurs et éleveurs doivent le mener ensemble. Les premiers devront se garder de se tromper d'adversaire en accusant les seconds et ceux-là ne devront pas ménager les trusts de l'aliment par peur d'une retombée sur les productions de veaux.

Ayant le sentiment d'être isolés dans une production marginale, les éleveurs ont souvent peur qu'une dénonciation des maisons d'aliment ne se répercute sur le marché du veau et sur leurs propres conditions d'existence. Cette idée est largement développée par les maisons d'aliment. Leur intérêt est évidemment de cacher leurs tripotages plutôt que d'y mettre fin. L'intérêt des éleveurs est de produire de la bonne viande. C'est pourquoi les éleveurs ne doivent jamais hésiter à faire connaître les pratiques des maisons d'aliment qui sont contraires à l'intérêt des consommateurs.

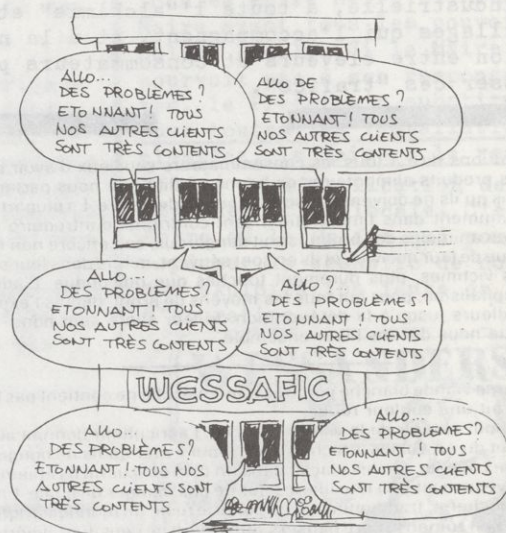
Pour développer la consommation de veaux, les firmes développent la publicité. Leur syndicat IFAA a créé dans ce sens C.I.V.F. : Centre d'Information de la Vitellerie Française, qui fait de la publicité pour la consommation de viande de veaux.

Le C.I.V.F. a une autre fonction, alors que nous proposons l'unité éleveurs-consommateurs face aux firmes, ce centre propose l'inverse aux éleveurs : s'unir aux firmes pour affronter le marché de la consommation et éventuellement les consommateurs.

Le bulletin du C.I.V.F. envoyé gratis aux producteurs, développe le thème de tous ceux qui produisent du veau, entendez par là ceux qui le produisent et leurs exploitants.

Si l'IFAA n'a pas créé le C.I.V.F. comme une de ses sections mais comme une organisation à part, c'est que les firmes d'aliment espéraient élargir leur machin à d'autres membres (ces gens-là ne sont guère réalistes). C'est sans doute par là dans cette illusion d'élargissement que l'IFAA a pris ses précautions pour garder la direction du C.I.V.F. en créant une commission de l'IFAA chargée spécialement de diriger le C.I.V.F. Commission présidée par Mr Van Den Burg P.D.G. de WESSAFIC et honorablement connu pour la qualité de ses aliments et insecticides.

La défense de la qualité du veau est entre de bonnes mains



noirmoutier coule

Le fermier du Polder Sebastopol (voir APL n° 59 et 60) pourra-t-il continuer à élever des moutons ? Les autorités de l'île semblent l'avoir sacrifié à l'"intérêt général". On se propose d'amputer la ferme de 50 hectares. Des pelleteuses sont venues consolider la digue de repli et un portail métallique serait bientôt installé pour protéger l'arrière-pays, BARBATRE, en cas de nouvelle inondation.

Le polder servira d'éponge et les fermiers devront trouver d'autres terres. A moins que... On en reparlera.

TOUJOURS



SI UN JOUR VOUS
TROUVEZ BIEN,
ON VOUS PAIE UN
COUP.
IRRESPONSAB'S STUDIOS
(texte d'orientation du
XXVIème congrès
courant B')

Irresponsab's STUDIOS

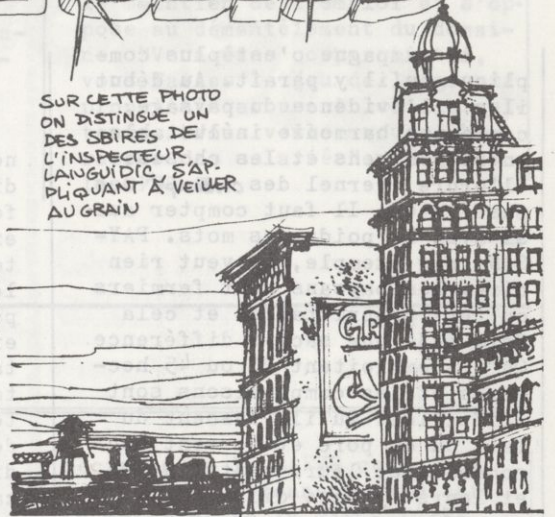
L'OEIL BIEN VIF
ELLIOTT LANGUIDIC
LE POIL LUISANT

DE LOCMINE A PLOUGASTEL
DAOULAS : LA CRISE, LA CRISE.
CHOMAGE, MISERE ET DIX DE
DER.. BIEN QU'ILLEGAL L'ALCOOL
A BIEN DES ADEPTES PARMIS
LES DESEUVRES. LA PROHI
BITION EST ELLE BAROUEE ?
LA SOCIETE EST ELLE CHAN-
CELANTE ?



VOUS BILEZ PAS!
ELLIOTT LANGUIDIC
VEILLE AU GRAIN

SUR CETTE PHOTO
ON DISTINGUE UN
DES SBIRE DE
L'INSPECTEUR
LANGUIDIC S'AP-
PLIQUANT A VEILLER
AU GRAIN



UN TRIPOT
CLANDESTIN
DANS KERGRIST-
STREET. OK
J'ARRIVE...

PFF, ENCORE
UN COUP DES
Z'AUTONOME...



L'OEIL LUISANT,
LE POIL BIEN
VIF, TELLE
EST MA DEVISE



MILLE DAMNÉS,
J'AI PAS ECRIT A
MEME POUR
DIRE QUE JE
VIENS AU FEST
NOZ DU 12!

PLUS TARD:

HEUREUSEMENT QU'AVEC CE DESSIN
GROSSIER ON NE VOIT PAS QUE J'AI
DES PNEUS LISSES...



Soupir
PLOUDALMEZEAU
A BIEN CHANGE
DEPUIS LA
COLONISATION



BON ALORS
COMME D'HABITUDE
ON ENVAHIT LE
TRIPOT, ON
REFROIDIT TOUT
LE MONDE ET
ON FAIT LES
VERIFICATIONS
D'IDENTITE...



C'EST LA



CHIENNE DE VIE!
A LA DERNIERE RAPLE
J'AI PRIS UNE DOUILLE
DANS L'OEIL ET
J'AI MACULE LA CROSSE
DE MA MITRAILLETTTE, EN
INTERROGSANT
UN DEU
RUEMENT
UN
CADAVERE
SUSPECT

T'AS QU'A...
T'AS QU'A... PFF
TU PARLES D'UNE
PHILOSOPHIE!



MAIS QUEL EST DONC CE BREVAGE CLANDESTIN?

ÇA AVAIT LA COULEUR DU CIDRE
L'ODEUR DU VIEUX MERLAN
LA SAVEUR DE LA MERÉE
NOIRÉE
ET POURTANT CE N'ETAIT PAS UN
MELANGE DES VINS DE LA COMMU-
NAUTE EUROPEENNE... C'ETAIT DU

**BANANA
DRY**

MANS EN
LAIR!!
PERSONNE
NE BOUGE

QUAND VOUS AVEZ SOIF
C'EST LE MEME BANANA
DRY QUE VOUS BUVEZ
AUJOURD'HUI.

gens sans terre...

LE PALLET

La campagne c'est plus compliqué qu'il y paraît. Au début il y a l'évidence du paysage, comme une harmonie inéluctable entre les gens et les choses, "l'ordre éternel des **champs**" des passésistes. Il faut compter aussi avec le poids des mots. PAYSAN, par exemple, ne veut rien dire. Les paysans sont fermiers ou (et) propriétaires et cela fait déjà une sacrée différence. Qu'ils exploitent 20 ou 45 hectares et les comparaisons sont difficiles. Qu'ils fassent du lait ou du porc et ce sont deux mondes avec leurs contraintes et leurs rythmes différents.

La campagne c'est aussi le notaire, le vétérinaire, le Crédit Agricole, le propriétaire foncier. Tous, à divers titres, exploitent d'exploitants. Et, tout au fond du décor, il y a le salarié agricole, exploité par un exploitant... ou par un exploitant. C'est lui le véritable prolétaire des campagnes, tout nu, sans terres. Que la terre qu'il travaillait change de mains ou soit morcelée et il disparaît avec. Un exemple local? LA MERCREDIERE au Pallet. ■



UNE TERRE BIEN CONVOITEE !

Une belle exploitation, cette propriété de la MERCREDIERE. Le doyen de la Faculté de Médecine, Mr. KERNEIS, en avait fait son domaine. Un "château", un parc et une ferme de 77 hectares, 29 de vignes et 48 de près et de champs. Sur le domaine travaillaient trois salariés vigneron, à plein temps. 42, 21 et 15 ans d'ancienneté. Le château employait une femme de ménage. Monsieur KERNEIS a une réputation de savant spécialisé dans l'histoire des chirurgiens navigants. Savant rétro aux idées politiques étroites, il décide en février 1978 de vendre le domaine, sans avertir bien sûr les salariés qui seront mis au courant par la rumeur publique.

Cette grande propriété à vendre attire le regard. 29 hectares de vignes ne passent pas inaperçus dans un canton où 42,4 % des exploitations ont moins de 10 hectares. Heureusement (?) il y a la SAFER, la société d'aménagement foncier, chargée d'éviter la spéculation sur la terre et de permettre la constitution d'exploitations agricoles viables, bien structurées. La SAFER possède un droit d'achat prioritaire (la préemption) quand une ferme "intéressante" est à vendre. Une fois achetée, la ferme doit être réattribuée, soit en entier soit partagée.

La SAFER rachète donc la MERCREDIERE, 300 millions d'A.F., le 1er mars 1978. Reste ensuite à choisir un ou plusieurs acheteurs. Mais les salariés s'inquiètent: les avertira-t-on de la vente, seront-ils consultés? La branche viticulture des salariés CFDT soutient les trois vignerons et pose la question: "Est-il admissible que les salariés soient considérés comme des outils de production vendus avec la propriété comme les serfs du Moyen-Age?" Très vite, il va apparaître que les intérêts des salariés et des exploitants agricoles sont contradictoires. ■



DES PROJETS OPPOSES

A la mi-mai de nombreux candidats se sont faits connaître, qu'on peut regrouper en deux séries. Certains (cinq) veulent acheter la propriété entière et reprendre les salariés, conformément à l'article 122-12 du Code du Travail. L'autre proposition est avancée par la commission structure de Vallet (FDSEA-FDSEV). Le Château et le parc seraient attribués au CIVOPN (Comité regroupant vignerons et négociants) pour un usage administratif.

Les vignes et les terres seraient revendues à plusieurs agriculteurs de la région qui ont besoin de s'agrandir. Mars, avril, mai, pendant tout ce temps de négociations, de tractations, les salariés sont employés par la SAFER mais ne sont jamais tenus au courant. Ils décident avec la CFDT de rencontrer les membres de la commission structure de Vallet. ■

TOUJOURS LA F.D.S.E.A.

Cette rencontre met en clair deux thèses contradictoires. La FDSEA veut agrandir des exploitations moyennes grâce au démantèlement de la MERCFREDIERE. Ses arguments? Les surfaces d'un certain nombre d'agriculteurs sont insuffisantes pour les faire vivre.

D'autant que la voie rapide Nantes-Cholet risque de rogner les surfaces cultivables. Les salariés de la MERCFREDIERE passent après les agriculteurs. Au contraire la CFDT réclame le maintien de l'emploi et s'oppose au démantèlement du domaine. "Vous êtes corporatistes, vous faites le jeu de la grosse propriété" accusent les agriculteurs. "Vous voulez vous débarrasser des salariés", rétorque la CFDT. ■



VERS UNE SOLUTION ?

Le 23 juin les agriculteurs de la commission structure de Vallet se décident enfin à rencontrer officiellement les salariés agricoles. Réunion très houleuse. Deux agriculteurs se proposent de reprendre chacun un salarié. Le troisième ne travaillerait plus qu'à mi-temps. La CFDT démontre sans peine le peu de sérieux de la proposition. Les "futurs" employeurs n'ont pas une surface suffisante pour verser des salaires. En outre leurs enfants sont en âge de rester travailler sur l'exploitation. S'agit-il d'embaucher les salariés aujourd'hui pour les licencier dans six mois? Enfin les salariés n'acceptent pas de travailler à mi-temps.

Une enquête conforte les salariés dans leur opinion et met le doute sur les propos et les objectifs des agriculteurs favorables au démantèlement de la MERCFREDIERE. En effet, il apparaît que la voie rapide Nantes-Cholet n'empruntera pas plus de 5% de la superficie totale des exploitations touchées. Une gêne et une perte de revenu, certes, mais dans des proportions limitées. L'enquête

démontre surtout que les candidats à l'acquisition laisseraient une partie de leur vignoble pour reprendre une parcelle de la MERCFREDIERE. A la fin de l'opération, les surfaces exploitées seraient sensiblement équivalentes, soit 9 à 15 hectares de vignes, plus que la moyenne locale. Alors on peut s'interroger. Sous couvert d'intérêt général, certains exploitants ne veulent-ils pas avant tout acquérir de bonnes terres, des vignes bien situées?

La polémique embarrasse la SAFER qui diffère sa décision définitive. Le 20 juillet 1978, le démantèlement de la MERCFREDIERE est officiellement annoncé. Fin juillet la commission structure départementale confirme cette décision. Il reste à obtenir l'accord du Ministère de l'Agriculture. Les salariés ne restent pas inactifs. Des lettres sont envoyées au Président de la SAFER, au Préfet, aux commissaires du Gouvernement.

Une pétition recueille 150 signatures, notamment de vignerons. Des démarches auprès des élus de la région et des responsables agricoles restent sans effet. Encouragés par la

décision de la SAFER certains agriculteurs viennent examiner le matériel de la MERCFREDIERE en vue de se le partager. Déjà apparaissent des conflits d'intérêts. Et la SAFER laisse entendre qu'un licenciement collectif pour raison économique est envisagé "pour ne pas pénaliser les salariés"... Le 8 février, jour de manifestation départementale pour l'emploi, une centaine de personnes viennent réclamer une solution garantissant le maintien des trois contrats de travail. ■

Il existe peut-être une possibilité de concilier les intérêts contradictoires. Des vignerons se proposent de reprendre la totalité du domaine en laissant leur propre exploitation pour restructurer les fermes voisines. Ils se disent prêts dès aujourd'hui à reconduire les contrats de travail des trois salariés. Pour l'instant nous en sommes là, chacun campe sur ses positions en attendant la décision des commissaires du gouvernement. On voit le disant: la campagne c'est bien compliqué. ■

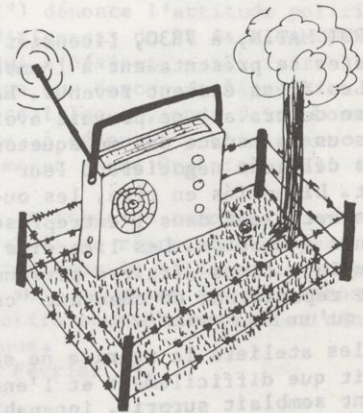
C. D.

angers

"RADIO KLAXON" débranchée

Coup dur pour "Radio Klaxon". Une radio libre qui émettait tous les vendredis soirs (19h.30 sur 88,6 MHz) sur la région angevine. Vendredi 16, après avoir remballé leur matériel, deux animateurs étaient appréhendés par le SRPJ d'Angers. Placés en garde à vue pendant 24 heures, ils ont été relâchés mais seront entendus prochainement par le juge d'instruction. Le matériel (un émetteur de 20 watts, une antenne et son mât, un magnéto et une cassette) a été saisi.

Bientôt, peut-être, d'autres projets vont se mettre en place pour prendre le relais de "Radio Klaxon". Rappelons que "R.K." tentait de combattre le monopole d'Etat en matière de radio-diffusion en passant des informations locales et en "donnant la parole à ceux qui d'ordinaire ne l'ont pas".



BRISSONNEAU

C'est donc la reprise à BRISSONNEAU, dans un climat de colère rentrée, de désespérance et d'interrogations.

Après la manifestation de vendredi dernier (APL N° 64), après la négociation évasive de l'après-midi, les sections syndicales CGT et CFDT avaient appelé à des réunions d'information le samedi matin, à Carquefou. On savait alors que la direction avait fixé la reprise à 7H30, lundi matin.

Il était hors de question, pour tous les grévistes, de rentrer "aux ordres". C'est pourquoi la véritable reprise ne s'effectua que le mardi matin et démontra, malgré la déception, que la cohésion des grévistes demeurait. Mais reprenons le fil des événements.

LUNDI MATIN. Les licenciés et les 350 grévistes, accompagnés de délégations d'entreprises de la métallurgie faisaient une haie de déshonneur aux "jaunes" qui rentraient sous les quolibets. Ces derniers étaient tout surpris d'avoir l'entrée libre. Cependant, près de deux cent licenciés se tenaient à l'écart et ne reprenaient pas le travail. Au total "seulement" 350 salariés avaient suivi la direction. A midi des gendarmes, mousqueton à l'épaule, précédant des gardes mobiles en tenue de combat, s'installaient dans l'entreprise en prétextant une alerte à la bombe et des jets de pierre. La tension s'accroissait puis retombait avec le retrait des flics. En fin d'après-midi les non-grévistes téléphonaient aux délégués syndicaux pour que la sortie s'effectue dans le calme. Ce fut le cas. Signaux que trois directeurs furent repérés sur un pont roulant équipés de jumelles et de talkies-walkies qui ne fonctionnaient pas.

MARDI MATIN, à 7H30, licenciés et grévistes se présentaient à l'embauche. Les flics étaient revenus. La reprise du travail ne pouvait avoir lieu sous la menace des mousquetons et les délégués négocièrent leur départ. Licenciés en tête, les ouvriers entraient dans l'entreprise. Instants d'émotion. Les licenciés reprenaient leurs affaires personnelles et repartaient en chantant "ce n'est qu'un au revoir".

Dans les ateliers la reprise ne se faisait que difficilement et l'encaissement semblait surpris, incapable d'organiser la production.

"Moralelement les grévistes étaient plus forts que la direction" affirmait un délégué. Maigre consolation.

MERCREDI MIDI, la reprise se confirmait mais un débrayage organisé de 13H30 à 14H30 pour entendre les représentants syndicaux des ACB réunit environ 350 ouvriers. Pour les délégués de BRISSONNEAU "les ouvriers restent mobilisés".

"La lutte continue sous d'autres formes" disent les délégués syndicaux mais leurs possibilités sont aujourd'hui bien étroites. Une négociation est souhaitée sur deux types de revendications : avec la direction de BLM, aménager au mieux les licenciements, avec les pouvoirs publics et le patronat local reclasser les licenciés.

Les premières entrevues avec le nouveau chef du personnel de BLM n'ont pas exprimé un souci de déculpation de la part du patronat. La discussion sur l'étalement des pertes de salaires (souhaité par la direction du travail), sur les sanctions contre un licencié, sur l'augmentation des indemnités d'ancienneté pour les salariés embauchés depuis moins de 5 ans, n'a pas avancé. "Il aurait été de bonne politique de mettre de l'huile dans les rouages si l'on veut que BLM reparte" constatent les délégués syndicaux. Mais la principale négociation ne devait pas avoir lieu avec la direc-

tion de BLM. Une nouvelle entrevue entre les organisations syndicales, l'inspection du travail et les représentants du patronat local était programmée ce vendredi 23.

Des offres d'embauche devaient être faites par les représentants des ACB. Toute la semaine les syndicats avaient fait un recensement des besoins dans les principales entreprises de la métallurgie et arrivaient au nombre de 200 embauchés en l'état actuel des plans de charge aux ACB, Batignolles, Creusot-Loire, SNIA etc... Un responsable patronal avait affirmé que la métallurgie nantaise renouvelait 400 par suite des départs "naturels" (retraite, maladie, etc...). Les délégués de BLM mettaient enfin l'accent sur l'attitude de la Direction du travail qui avait fait reproche au patronat nantais de ne pas appliquer les accords de 1969 instituant une solidarité interne à la métallurgie. Tout un faisceau d'indices laissaient présager une avancée de la négociation et faisaient dire aux délégués syndicaux: "on ne comprendrait pas que les 135 licenciés de BLM ne soient pas reclassés". Ces espoirs ont été déçus.

Dans la matinée de vendredi 23 février, la commission tripartite, (syndicats, direction du travail, patrons de la métallurgie) devait se conclure par une impasse. L'absence de représentants de la SNIA et de CREUSOT-LOIRE était remarquée. Très vite il apparut qu'aucune offre sérieuse d'embauche ne serait faite, ni par les ACB en dépit des fuites en ce sens soigneusement entretenues par la direction pendant la semaine, ni dans aucune entreprise locale. Une circulaire patronale avait été envoyée à tous les employeurs éventuels pour leur rappeler les aides financières de l'Etat en cas d'embauche. SANS succès apparemment. Dans l'après midi le comité d'établissement de CREUSOT-LOIRE rendait public un plan d'embauche de 50 personnes mais la direction de

* postes



l'entreprise se refusait à discuter d'une embauche des licenciés de BLM. Enfin, le directeur de BLM se faisait remarquer par une intervention particulièrement cynique "Nous faisons le maximum pour reclasser les salariés qui nous ont quittés (!). Nous leur retrouverons du boulot". Une prochaine réunion est prévue le 9 Mars.

Les délégués syndicaux, à l'issue de cette réunion déclaraient : "Il s'agit d'une volonté politique délibérée de ne pas permettre le reclassement des licenciés de BLM".

Recul politique "parce que le patronat n'a pas intérêt à s'engager sur le terrain de négociation" nous déclarait un militant CFDT.

Peut-être mais on peut aussi avancer que le patronat a perçu le tassement de la classe ouvrière nantaise et qu'il en profite. Désormais il n'y a plus guère d'arguments pour peser sur la négociation, à supposer qu'elle continue. Des débrayages, des distributions de tracts ne feront plus plier le patronat.

Sur le fond, on ne peut s'empêcher de poser quelques questions. Demandant le reclassement prioritaire des licenciés de BLM les syndicats défendent certes leurs adhérents licenciés et au delà les acquis ouvriers mais s'engagent dans un processus assez ambigu. "Nous ne sommes pas des

PLACIERS" disait jeudi un délégué syndical au cours d'une conférence de presse.

Mais finalement, en insistant sur la qualification des ouvriers licenciés, en donnant la priorité aux ex-Brissonneau dans les boîtes qui pourraient embaucher, est-ce qu'on n'introduit pas une certaine discrimination entre chômeurs? On peut s'interroger sur le problème suivant : les syndicats mèneront-ils dans chaque conflit un effort de reclassement de cette ampleur? La lutte des Brissonneau était "exemplaire" en partie parce que les ouvriers concernés représentent la classe ouvrière traditionnelle : métallurgistes très qualifiés, plutôt plus syndiqués que la moyenne des travailleurs dans leur ensemble.

Questions en suspens, qui posent implicitement le problème d'une autre classe ouvrière, celle dont Edmond Maire a récemment parlé : les intérimaires, les jeunes chômeurs, les diplômés déqualifiés, et tous les travailleurs de la sous-traitance. Entre ces derniers et la classe ouvrière qualifiée, la question se pose de la convergence d'intérêts et de lutte

Gérard D.



vent de la zone

l'apl et la cfdt

L'union CFDT a, mercredi soir publié un communiqué revenant sur les incidents de la chambre patronale. La CFDT sera toujours du côté des travailleurs, soient-ils qualifiés d'irresponsables, qui luttent pour vivre et travailler"

Manière élégante de couvrir la section CFDT de Brissonneau, attaquée par la CGT, tout en respectant la sacro-sainte unité syndicale (-voir par ailleurs la réponse de "Vent de la Zone"). Ce communiqué, nous ne l'avons pas reçu parce que la CFDT ne nous envoie aucun texte officiel. Question de principe et représailles pour notre esprit "anti-syndical".

Situation grotesque qui fait dire à un permanent: "Consultez plutôt Ouest-france c'est là que notre communiqué est le mieux passé".

Situation scandaleuse qui fait dépendre l'accès aux informations de la soumission au discours officiel. Ce que la mairie accepte -notre existence- la CFDT le refuse.

Question de temps?

Jusqu'à présent, Vent de la Zone (groupe politique ouvrier implanté sur la zone industrielle de Carquefou, soutenu par le PSU) s'est abstenu de déclencher toute polémique autour du conflit Brissonneau de façon à ne pas gêner l'unité d'action. Remarquons que ce n'est pas le cas de toutes les Organisations politiques puisque l'Intersyndicale a dû faire une mise au point: "(...) l'intersyndicale n'accepte pas que le conflit soit utilisé pour polémiquer sur des différents qui n'ont rien à voir avec la présente lutte".

Puisqu'aujourd'hui nous sommes publiquement mis en accusation, nous sommes obligés de répondre. L'organisation Vent de la Zone :

1°) n'est pour rien dans les in-

MOTION

Les travailleuses et travailleurs en lutte de BLM et leurs organisations syndicales CFDT. CGT :

- affirment qu'aucun des problèmes qu'ils ont posé pendant les 5 semaines de grève n'est résolu.

- affirment qu'ils restent mobilisés par rapport à ces problèmes, en particulier le sort des 135 licenciés et l'avenir de BLM.

- exigent que la Direction BLM et le patronat nantais trouvent des solutions par rapport à nos 135 camarades.

- affirment qu'ils restent mobilisés contre toute forme de répression que la Direction pourrait oser employer à l'encontre des grévistes.

- exigent l'étalement des pertes de salaire.

- affirment qu'ils refusent de participer à l'effacement des inscriptions ayant trait au conflit.

Carquefou le 20 Février 79.

cidents qui se sont produits devant la chambre patronale, mais comprend que des travailleurs, révoltés par l'attitude du patronat, et de Jeumont Schneider en particulier, aient manifesté leur mécontentement lors des manifestations récentes (les 6, 8, 9 et 16 février).

2°) dénonce l'attitude policière des dirigeants de la section CGT de BLM qui n'hésitent pas à faire le passage aux forces de répression quai de Versailles et, pour faire bonne mesure, à dénoncer publiquement et faussement notre Organisation.

Cette attitude de complicité avec l'appareil de répression ne peut que révolter tous les militants, y compris de la CGT, et poser des questions sur les motifs poursuivis par les dénonciations.

Le 18 Février 79.

ENERGIE NUCLEAIRE : LES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL DE L'INFORMATION SUR L'ENERGIE ELECTRONUCLEAIRE SONT CONFIDENTIELS.

rappelle Mme Simone Veil après une nouvelle "fuite".

Le 10 novembre 1978, le "télégramme de l'Ouest" publiait des extraits d'une lettre adressée au Premier Ministre par M. Louis Le Penec, député socialiste du Finistère, demandant que soient communiqués à toutes les personnes et organisations intéressées les documents susceptibles d'apporter des informations sur le projet d'implantation d'une centrale nucléaire à Plogoff.

Le député du Finistère insistait pour que ces informations soient fournies avant la décision du Conseil général du Finistère qui devait se réunir le 29 novembre.

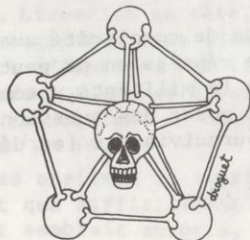
On sait que ce Conseil a d'ailleurs donné son accord à l'installation (v. P.E. 309, P et N 11).

La lettre de M. Le Penec faisait allusion au fait que la fédération du Finistère du Parti socialiste avait eu connaissance du procès verbal du Conseil de l'information sur l'énergie électronucléaire tenu le 4 Juillet dernier. Le Parti socialiste publiait de son côté, un communiqué dans lequel il s'étonnait que ce document, dont il était entré en possession "par une voie détournée", n'ait pas été communiqué au Conseil régional de Bretagne avant sa réunion du 25 septembre au cours de laquelle il s'était prononcé en faveur du site de Plogoff (v. P.E. 300, P et N 4).

En outre, le parti socialiste demandait si les conseillers généraux du Finistère auraient "connaissance du rapport commandé par le Gouvernement à EDF pour le mois d'octobre sur le problème de la réfrigération sèche avant qu'ils puissent se prononcer en connaissance de cause. Comment peut-on dire que l'information est faite et la sécurité assurée, ajoutait le communiqué, quand Mme Veil elle-même émet des réserves sur cette question ?". ■

LE CONSEIL N'A PAS A SE PRONONCER SUR LE CHOIX DES SITES.

A la suite de la publication de cet article, Mme Simone Veil, présidente du Conseil de l'information sur l'énergie électronucléaire, écrivait au Préfet du Finistère, le 22 novem-



bre, pour rappeler que "le procès-verbal (des séances du conseil) est un document d'ordre interne qui n'est diffusé qu'aux membres du conseil et ne doit pas être communiqué à des personnes étrangères à cette instance". ■

Après avoir précisé qu'au cours de sa réunion du 4 juillet, le conseil d'Etat s'était simplement informé des différentes techniques envisageables pour la réfrigération des centrales et avait recommandé que soit organisé un colloque pour faire le point sur celles-ci (v. P.E. 300, P et N 5), Mme Veil ajoutait : "Nous n'avons, en revanche, pas à nous prononcer sur le choix des sites retenus ou à retenir pour l'implantation des centrales nucléaires, et n'avons donc, en aucune façon, étudié le projet de construction d'une centrale nucléaire à Plogoff, ou en quelque autre lieu que ce soit. J'ajoute, à titre personnel, car notre conseil n'en a pas débattu, que je doute fort que l'issue du colloque dont il s'agit puisse avoir quelque incidence sur le choix du site de Plogoff. A supposer que ce colloque fasse ressortir que la technique de la réfrigération sèche soit préférable aux techniques actuellement utilisées ce qui n'est d'ailleurs pas certain car toutes les formules présentent des avantages et des inconvénients - la mise au point demanderait encore des années sans doute, ce qui ne permet probablement pas de retenir l'hypothèse dans les choix qui se présentent actuellement". ■



Cet incident s'ajoute à celui sur lequel PRESSE-ENVIRONNEMENT avait attiré l'attention en septembre dernier (v.P.E 298, P et N 3).

Déjà à l'époque, il avait été fait état publiquement de déclarations faites au cours des réunions du conseil de l'information sur l'énergie électronucléaire alors que les procès-verbaux en sont confidentiels, ainsi que l'a rappelé la présidente de ce conseil. Nous estimions alors anormal que la presse n'ait pas accès à ces procès-verbaux alors qu'ils semblent constituer des secrets de polichinelle. Le "Télégramme de l'Ouest" n'a d'ailleurs eu connais-

Cette phrase ne s'applique donc en aucune façon aux centrales en fonctionnement ou en construction, puisque celles-ci n'utilisent précisément pas la réfrigération sèche. A la demande de Mme Veil, le préfet du Finistère a communiqué cette lettre au "Télégramme de l'Ouest" après en avoir lu la teneur devant le conseil général. Le "Télégramme" a publié le 5 décembre, la mise au point en question, en ajoutant que la position que Mme Veil déclare avoir prise au cours de la réunion du 4 juillet sur la réfrigération sèche ne correspond pas au texte du procès-verbal dont le journal breton rapportait exactement un passage : "M. Bernard, pour sa part, estime qu'un des problèmes les plus importants est celui de la nocivité. Il faudrait disposer des résultats en ce domaine et se demander pourquoi l'information à ce sujet n'est pas donnée ou est mal reçue. Ce point de vue est partagé par Mme Veil qui demande que le point soit fait sur le problème de la sécurité". (P.E)(k)

Mme Veil : Je n'ai pas émis de réserves sur la sécurité des centrales. Dans sa lettre adressée au préfet du Finistère, Mme Veil déclarait en outre : "J'observe que l'on me prête des propos selon lesquels j'aurais émis des réserves sur la sécurité des centrales."

Cela est inexact. La phrase d'où cette interprétation erronée a été tirée est celle dans laquelle, après une intervention de M. le professeur Jean Bernard qui faisait état de l'insuffisance des connaissances relatives aux rejets dans l'atmosphère que produirait la réfrigération sèche, j'ai observé qu'il fallait effectivement faire le point sur cette question, pour bien apprécier les choix à faire entre différentes techniques de réfrigération. ■

ce du texte de la réunion du 4 juillet que par une indiscretion d'un des participants qui l'avait lui-même transmis au Parti socialiste du Finistère. Il nous paraît indispensable de trouver un moyen de transmettre à l'opinion publique, par le canal de la presse, les informations fondamentales recueillies par ce conseil sous la forme que celui-ci jugera la meilleure, cela afin d'éviter les fuites et les interprétations erronées. Chaque semaine, un communiqué officiel est diffusé à l'issue du Conseil des ministres ; pourquoi n'en serait-il pas de même pour le conseil de l'information électronucléaire ? ■

FOOT

BALL

L'ARBITRAGE EN QUESTION



ETRE SUSPENDU REND-IL INTELLIGENT

A partir de cette interrogation, J.F Ericksen, journaliste à Ouest-France, essaye de trouver les causes et les remèdes de la violence sur les stades.

Résumons-les :

- "trop d'erreurs de jugement, trop d'injustices, et cela parce qu'un arbitre est seul au milieu d'un jeu."
- "le geste de Janvion lors de France-Espagne était professionnel (encouragé par les dirigeants dans le contexte de la compétition)".
- * retenir par le maillot. NDLR
- En résumé "un manque de pouvoir et le manque d'éducation", et "on sanctionne les victimes et non les actes".
- Quand aux remèdes proposés, ils sont gênereux au double sens du terme :
- "ce n'est pas de gendarmes qu'ils ont besoin, mais d'éducateurs".
- "on pourrait reverser au club le produit des sanctions".

Bien classique panacée que l'illusoire couple Morale et Argent ! Toutefois notre journaliste en arrive à se poser une question intéressante : "remettre les joueurs devant leurs responsabilités, quitte à rendre un jour entraîneur et arbitres superflus". Nous le souhaitons tout autant que lui, mais les moyens pour y parvenir sont loin de ses chimères libérales.

LA REALITE DE L'ORGANISATION. DU FOOT EN TANT QUE JEUX.

Bien avant l'aspect actuel de ce sport, il existait des pratiques populaires pour se disputer la possession d'un objet (le ballon actuel) et le transporter en lieu précis. La mise en place, après une répression, d'une codification normalisatrice à aboutit :

- 1°) à la délimitation d'espaces spécialisés hors de la vie ordinaire : "terrain" contre les ruelles et les champs.
- 2°) à la mise en place d'un 13^e homme : l'ARBITRE.



LE 23^{ème} HOMME

Celui-ci n'a fait que représenter dans la pratique ludique, l'intervention progressive de l'Etat bourgeois avec ses aliénations idéologiques ("neutres", rôle de la police contre "les violences", neutralité, etc...).

D'ailleurs, historiquement, le foot et le rugby modernes sont apparus avec la montée au pouvoir de la classe bourgeoise.

En sus de l'arbitre, l'organisation actuelle du jeu impose pratiquement entraîneurs et adhésion à une Fédération (pour la participation en championnat l'entraîneur est obligatoire)

SCHEMATIQUEMENT nous pouvons ainsi résumer :

SPORT	SOCIETE
L'ARBITRE	L'APPAREIL D'ETAT
LE TERRAIN	LE DECOUPAGE CAPITALISTE DE L'ESPACE
L'ENTRAINEUR	L'ECOLE TECHNIQUE et LES CADRES
LA FEDERATION (F.F.F)	LE CNPF
" LES SPONSORS " sont le trait d'union c'est LA PUB. et les BANQUES	

"sponsors" : mot anglais signifiant caution, parrain, garant, commanditaire.

A partir de là, il est facile d'imaginer tout ce que signifierait la suppression de l'entraîneur et de l'arbitre, cher journaliste sportif !

Remarque : le côté "fric" rend les choses plus évidentes, mais il serait dangereux de croire que c'est seulement sa suppression qui nous donnerait un bel et bon foot "démocratique" : c'est tout autant l'esprit et l'organisation du jeu qui sont à remettre en cause.



LE FOOTBALL PROFESSIONNEL

La réalité de celui-ci ne se limite point à la quarantaine d'équipes de première et deuxième division ; avec celles dites "amateurs", il n'y a qu'une différence de degré et non de nature.

L'APPRENTISSAGE

Les clubs pros de pointe (tels St Etienne et Nantes) mettent en place des Ecoles de foot qui recrutent dès 15 ans (comme les C.F.A de l'industrie). D'après des témoignages l'esprit de caserne y règne et les matières extra-sportives ne sont là que pour la forme (par ex : des notions de comptabilité, tiens donc !...) Les ASPIRANTS peuvent devenir STAGIAIRES (passant d'un salaire moyen de 800 Fr à 1400 Fr). mais les petits génies gagner un salaire de pro. et les autres être éjectés totalement démunis.

LES SALAIRES

Il s'agit d'une industrie bien particulière qui s'apparente à celle du spectacle : les joueurs négocient "librement" dans un contrat leur force "de pied" de gré à gré avec les employeurs ! Il est impossible d'obtenir les chiffres exacts, mais la hiérarchie est très large et le haut du panier dépasse très largement le million ancien au niveau du fixe (salaire moyen du F.C.Nantes : 9000 Fr.)

Toutefois, l'essentiel du système est les PRIMES qui instituent un véritable salaire au rendement

selon le classement et l'importance des matchs gagnés (2 millions pour les Bastiais en finale et 70 pour les joueurs iraniens ayant accédé à la phase finale du Mondial). A partir de là, il va de soi que tous les discours sportifs ne sont qu'une idéologie par rapport au réel.

Cher journaliste, cher spectateur chère municipalité, ... voilà le véritable esprit du jeu et tous les éducateurs du monde, tous les arbitres, n'y pourront rien sauf ... s'il n'y avait plus de CONSOMMATEUR pour ce type de spectacle.

LES PATRONS

Il y a des collectivités à des fins promotionnelles et propagandistes (les municipalités, les Etats tels l'Argentine et l'URSS) mais surtout les fameux "sponsors" Les clubs pros sont équipés gratuitement par les fabricants d'équipement sportif et c'est ainsi que les pratiquants anonymes, les gosses, financent l'élite.

Un exemple : les poteaux de filet pour la finale de tennis à Roland Garros "valent" 15 millions d'AF! Nous ne saurions mieux dire qu'un dirigeant de Philip Morris : "Le sponsoring est hors de prix par rapport aux campagnes publicitaires traditionnelles. Sa réelle justification, c'est l'assimilation à l'aura sportive de l'image de marque de la maison".



Atout ceci, il faudrait ajouter l'analyse de la fonction de spectateur comme dernier terme de la dialectique de l'aliénation sportive. Il vaut mieux, par exemple, que toutes les frustrations qu'imposent la société se résorbent, "implorent" socialement et que l'agressivité ne se déroule pas dans l'atelier, le bureau, la classe, etc... D'ailleurs, l'anxiété du chroniqueur sportif de Ouest-France est révélatrice :

"... ET PUIS C'EST PEUT-ETRE LE SEUL MOYEN POUR EVITER LES CHIENS LA POLICE, L'ARMEE UN JOUR AUTOUR DU TERRAIN. A MOINS QUE DANS CE SPORT DEMOCRATIQUE ON FINISSE PAR PREFERER LE PORT DU CASQUE."

C'est déjà fait ! OUI à d'autres rapports dans nos jeux corporels mais il faudra bien pour cela CASSER LE MOULE DU SPORT COMPETITIF ET INSTITUTIONNEL. C'est comme l'énergie nucléaire, nous n'en voulons ni de gauche, ni de droite.

J.L Peyron (COBA/COSIR)

DOCUMENTS UTILISES :

Ouest-France : en particulier les titres !
A.P.L N°64
Cassette de Radio Libre 44
Quel corps" N°8
Le Chrono Enrayé (Ecole Emancipée)
"Aux chiottes l'arbitre" de D. Denis.
PSU-DOC sur le sport
Texte du COBA/COSIR de Nantes.

UN FILM A VOIR "COUP DE TETE" de J.J ANNAUD.

L'auteur de Coup de tête, J.J. Annaud a raison : il fallait en finir avec le football « sport populaire ». Ce n'est pas un sport mais un spectacle, l'unique spectacle des petites villes. Quelque chose entre la course de taureaux et le théâtre Grec. L'important du football, ce n'est pas le classement rationnel des équipes mais l'image des passions sur le terrain et dans les tribunes.

Les coulisses, ou plutôt les vestiaires, offrent en moins spectaculaire ce mélange de chauvinisme local, d'impostures traditionnelles sur la noblesse du sport et d'intérêts bien concrets.

« J'entretiens 11 imbéciles pour en calmer 800 » affirme le président de l'association sportive - directeur de l'usine locale. Le sport sert aussi à défouler ce qui est refoulé, à enseigner la discipline, l'esprit de compétition et les vertus du terroir.





CONTROLE



SOCIAL

Philippe Meyer a l'art de poser des questions qui dérangent. Voici quelques années, il a animé un numéro remarqué de la revue "Esprit" sur le travail social. Il vient de publier, dans la même veine anticonformiste, un livre intitulé "L'enfant et la raison d'être" (seuil. Collection Pointe) dans lequel il ne craint pas de mettre en question l'action des services sociaux et médico-psychologiques qui s'occupent de l'enfance délinquante et de la protection juvénile. Ceux-ci, consciemment ou non, bien que leurs mobiles soient irréprochables et que leur idéologie reste inavouée, contribueraient, selon Philippe Meyer, à

cette "mise au pas de la société par l'Etat" qui se poursuit sous des formes diverses depuis trois siècles.

L'action des pouvoirs publics s'est d'abord traduite par l'élimination de toute forme de vie sociale qui ne s'organise pas autour de la famille.

Mais aujourd'hui celle-ci semblerait plutôt, même dans sa pauvreté, un obstacle à la gestion directe de la Société par l'Etat. Sous couvert de philanthropie (autrefois) ou de protection sociale (aujourd'hui), c'est le droit à la différence qui est nié. La personne est réduite au "problème", les familles irrégulières isolées puis orientées vers un modèle unique de socialisation.

Dans tout cela, que devient l'enfant ? souvent il n'est plus qu'un prétexte, et parfois un otage. Philippe Meyer sera à Nantes le vendredi 2 Mars à 20H30 3rue de l'Amiral Duchaffault. Sa conférence sera suivie d'un débat autour des thèmes de son livre. Le lendemain, samedi 3 mars à 14H, à la même adresse, Paul Thibaud, directeur de la revue "Esprit" animera une réunion à laquelle sont conviés tous ceux lecteurs assidus ou seulement occasionnels, qui s'intéressent au travail actuel de la revue et à sa recherche d'alternatives dans une société où le "peuple devient un public, l'habitant un usager, le citoyen un consommateur, le travailleur un outil".

COGNEURS D'AFFICHES !

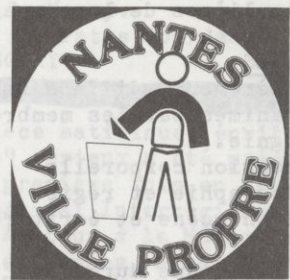
Gueule tuméfiée, blanc de l'oeil rouge sang, sparadraps, cicatrices, points de suture. Le grand jeu des gueules cassées : la fièvre du samedi soir des colleurs d'affiches chi-raquiens.

Revenant d'une soirée chez des amis, G. remarque une affiche fraîchement collée du RPR, en dehors des panneaux municipaux affectés à cet usage. "Nantes Ville Propre" se dit-il et il arrache la propagande illécite.

Une silencieuse s'arrête à son niveau : les flics lui conseillent de ne pas laisser traîner les lambeaux de l'affiche arrachée.

"Nantes Ville Propre" se dit-il et il commence à nettoyer les abords du panneau d'affichage. La voiture de police s'éloigne... remplacée presque aussitôt par d'autres véhicules : 2 voitures de l'équipe de collage, dont une CX.

Une baraque RPR déboule de la CX, et c'est la danse. Coups de poings, coups de pied. Deux coéquipiers du cogneur regardent, béats.



Les services de police, qui n'étaient pas loin, interviennent et interpellent les auteurs des coups. Transporté au CHR, G. s'en tire avec 4 points de suture et "l'extirpation d'un morceau de verre enfoncé dans la paupière" (il portait des lunettes...)

En incapacité de travail, il a porté plainte contre les agresseurs. (A SUIVRE)



LIBERTE SANS CONDITIONS POUR TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES INDIENS.

Léonard PELTIER : présent pendant l'occupation du village de WOUNDED KNEE en 1973.

Accusé de meurtre après la mort de deux agents du F.B.I. ; jugé, puis condamné sans preuves réelles, à la prison à perpétuité...



Russel MEANS : présent pendant l'occupation du village de WOUNDED KNEE en 1973.

Accusé, puis condamné pour "outrage à magistrat", alors qu'il refusait de se plier aux formalités exigées par le juge lors d'un procès truqué de militants indiens, voulant ainsi protester contre les conditions dans lesquelles se déroulait le jugement.

Derrière ces deux emprisonnements illégaux, perpétrés contre des leaders de l'A.I.M., se cache la volon-

té, de la part du gouvernement américain de détruire toute résistance indienne : après la répression policière qui suivit les événements de WOUNDED KNEE (plus de 300 militants indiens, présents à WOUNDED KNEE, ont été assassinés dans le Dakota du Sud...)

Le pouvoir américain tente de mettre fin à toute activité du mouvement indien, en organisant sur le territoire des réserves, arrestations arbitraires et procès truqués...

LIBERTE POUR LEONARD PELTIER, POUR RUSSEL MEANS ET POUR TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES INDIENS.

THEATRE FOU

Durant l'année, la Compagnie propose différentes activités et animations :

* SPECTACLES (voir fiches individuelles)

- PREVERT A CORPS ET A CRI (montage poétique - disponible)
- L'ACTEUR SANS ACTE (création - disponible)
- ACTE II : LE SOLEIL (création en mai 79)

et d'autres spectacles en projet dont

- LA TETE DE CORBEAU (création)

* INTERVENTIONS (débat, démonstrations, animations)

- Possibles dans le cadre d'une représentation du spectacle concerné, autour des techniques particulières de la compagnie.

* STAGES

Régulièrement, différents stages sont animés par les membres de la Compagnie.

- expression corporelle
- scénographie et régie
- mise en scène et écriture théâtrale.

Ceux-ci, d'une durée de 2 jours à 1 semaine peuvent être organisés à la demande.

* ATELIERS

Actuellement, la compagnie organise dans ses locaux des ateliers hebdomadaires (Expression corporelle, mime, acrobatie et cascade poésie et gestuel)

* CANTINE-THEATRE

Chaque samedi 13H, un lieu ouvert dans les locaux de la compagnie où chacun, de passage, peut rencontrer les membres de la Compagnie et déjeuner avec eux, en prévenant 24H à l'avance.

* Différents projets voient le jour au fil des années :

- Bibliothèque théâtre
- Expositions
- Répétitions publiques
- Prêt des locaux et du matériel de la Compagnie.

CONDITIONS GENERALES

LES SPECTACLES

de 1 500 à 4 000 F suivant le spectacle, le lieu etc...

+ frais + vignettes Sécurité Sociale.

150 affiches sont fournies + photos + dossier de presse.



L'ACTEUR SANS ACTE.

Pièce d'Albert MARCHAIS (Ed. P.J. Oswald "Théâtre en France" 1975)

+ textes additifs THEATRE FOU
+ " " F. KAFKA
(CREATION MONDIALE fév. 1979)

Public : Adultes.

Durée du Spectacle: 1H30 environ.

Espace scénique : Possibilité de scène centrale ou de scène frontale suivant le lieu.

Hauteur : 3,5 minimum.

Eclairage et son : 2 arrivées
220 V 30 Ampères, matériel fourni par la compagnie.

Conditions : Voir conditions générales.

Au centre d'un immense cercle, se trouve le "Résident", habitant étrange d'un monde identique à lui-même ; autour, vit dans une marche sans cesse renouvelée, "le gardien". Entre eux, inflexibles : les "fantasmes" des maîtres/esclaves de ce lieu.

Ce spectacle utilisera des formes /personnages quasiment inertes, le jeu acrobatique et dansé du

personnage central et le rythme lent du gardien comme autant de pulsations au sein d'un corps global, d'un monde essentiel. Le jeu est circulaire, l'espace concentrique et l'émotion convergente. Un grand voyageur, un explorateur peut-être nous revient de cet Ailleurs. Il en a rapporté d'étranges objets, des signes mystérieux des personnages bizarres, comme autant de pensionnaires d'un zoo inconnu. Il nous les présente, mais pas seulement : il se présente aussi, ses liens, son rôle, dans ce qui s'est passé et ce qui se passe, évoluent avec le temps. Ce monde étrange s'impose lentement à nous. Peu à peu nous en faisons partie.

Nous devenons acteurs de ce qui se passe : "Plus rien de ce qui est nous est étranger". Nous ne subissons plus, quelque chose maintenant existe à cause de nous. Mais bientôt une question : "Est-ce bien ici ? Demandez ?" et déjà nous sommes dehors sans rupture, tout a disparu, rien à quoi se raccrocher, c'était du théâtre... "C'était" ; il faut oublier, ne rien dire, ne pas parler. Nous sommes dans la rue.

LES STAGES/ANIMATIONS/INTERVENTIONS.

(à convenir suivant le type et le contenu de l'intervention)

Ex. Week-end Expression Corporelle : environ 2 500 F + frais pour 20 participants et 2 animateurs. LES FRAIS comportent : déplacements, logement, nourriture pour 3 à 8 personnes. Ceux-ci seront réduits dans le cadre d'une tournée, d'une série de représentations ou d'une animation sur plusieurs jours.

Pour toute autre proposition, pour tous renseignements, s'adresser à :
Brigitte GRELLIER
Cie du THEATRE FOU
2, rue des Girondins 44 100 Nantes
tel : (40) 46.20.66.





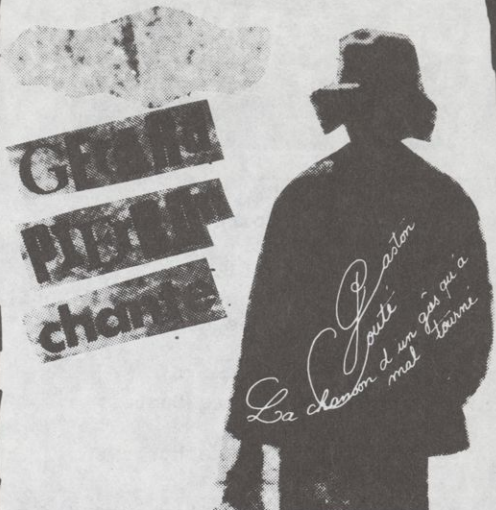
JOURNAL d'un FOU?

21 heures

Centre Animation Douce
rue Garnier ANGERS

Histoire banale au déroulement inéluctable, "le journal d'un fou" est l'histoire d'une chute : celle d'Auxence Ivanovitch Poprichtchine dans la folie. A priori, qu'est ce qui distingue ce petit fonctionnaire d'un autre petit fonctionnaire ? Rien ! Auxence Ivanovitch Poprichtchine est "Monsieur-tout-le-monde" avec ses habitudes, ses petites rancoeurs, son quotidien un peu étri-qué... sa solitude qu'il peuple tant bien que mal d'idylles imposibles.

A force de trop de solitude, de désillusions, le garde-fou ne fonctionne plus, la raison vacille et la folie devient le seul refuge propre à assouvir tous les phantasmes, à se venger d'une réalité trop souvent ingrate. Auteur russe du 19eme, Nicolas Gogol, loin des gesticulations de possédés que l'on prête aux fous, fait du "journal d'un fou" un tracé sensible et pudique de la folie, le portrait d'Auxence Ivanovitch Poprichtchine, enfant malade de trop d'amour inemployé, de rêves de gloire déçus, dans une société où les héros n'ont plus cours. Manifestant une préscience étonnante pour son temps, Nicola Gogol en filigranne, fait le procès d'un univers psychiatrique où le déviant devient déchet.



La MJC du Canton de NOZAY organise le samedi 3 Mars (20H30) une soirée cabaret avec Gérard Pieron, Paul André Maby et Eddy Schaff chante Gaston Couté. "La chanson d'un gars qui a mal tourné"; A signaler que la MJC organise pour cette soirée une libre participation aux frais ou encore les gens donne ce qu'ils veulent ayant pris connaissance des frais d'organisation de la soirée. Association Maison des Jeunes Canton de Nozay. Siège : le Patis Jourdeau 44170 NOZAY

LES FABULIERS

Depuis Juillet 74, cette troupe de théâtre amateur se rend chaque été dans l'Hérault pour jouer, sur les places des villages du nord de Montpellier une pièce de sa création.

La troupe, née à la Baule, s'installe en juillet à Viols-le-fort et joue, gratuitement, chaque soir dans un village différent.

Après "L'Impossible Conte du Diable aux trois cheveux d'or" en juillet 74 (repris au cours de l'hiver suivant à la MJC de la Baule), ce furent successivement "Saint-Johnny des garrigues" en 1975 ; "L'Antichambre du Paradis" en 76, "Il était une fois le fric" en 77 et "Le Voyage Enchanté" en 78.

Ces pièces, qui s'adressent à un public n'allant jamais au théâtre sont très simples et souvent inspirées de contes et légendes populaires...

Jusqu'à présent, en hiver, la troupe des Fabuliers interprétait, le plus souvent, des pièces écrites par d'autres (en 77, il s'agissait d'un montage intitulé "il y a toujours quelqu'un qui pense à votre place").

Actuellement composée de six personnes, cette troupe joue, avec "SUPERWOMAN et les AUTRES", sa propre création. SUPERWOMAN c'est, du berceau à la retraite religieuse, l'irrésistible ascension d'une femme à qui rien ni personne ne résiste : ni sa famille, ni ses voisins, ni l'université, ni sa clientèle médicale, ni d'éventuels adversaires politiques dans la course au pouvoir.

Il s'agit d'un divertissement sans prétention qui présente, avec humour et en égratignant, la réussite d'une femme qui piétine tout sans le moindre scrupule.

Cette pièce satirique, écrite sans "message" sérieux a été présentée pour la première fois en février 78 au Festival Interrégional de Théâtre Amateur à la Maison de la Culture de Rennes, avant d'être jouée à Vannes, St Nazaire, la Baule, St-Malo, Vitré, Segré...

"SUPERWOMAN ET LES AUTRES" sera présentée à Nantes, le mercredi 7 Mars à 21 heures, Salle Caligny (sous le temple protestant ; derrière le Palais de Justice). Prix des places : 10F.



CETTE SEMAINE

MARDI 27 FEVRIER

-Cinémathèque. Soirée Rossellini:
-20h30: Stromboli
-22h30: Europa 51.
-21h: Naives hirondelles de R. Dutilleul. Théâtre Equipe. Rue du Ballet.

MERCREDI 28 FEVRIER

-Cinémathèque. Soirée Bunuel:
-20h30: El Bruto
-22h30: Les hauts de Hurlevent.
-20h30: Réunion du Crin fac. 26, bis, Bd R. Schumann.
-21h: Naives hirondelles. Théâtre Equipe. Rue du Ballet.

Ciné mercredi: -14h30: "Sacré gosse"
-17h: "Le grand Meaulnes". Salle Vasse.

JEUDI 1 MARS

-21h: Naives hirondelles. Théâtre Equipe. Rue du Ballet.

VENDREDI 2 MARS

-De 9h à 11h30 et de 14h à 16h30
"Apprendre à s'exprimer par oral et par écrit". Stage Culture et Liberté. Centre socio culturel de la Bernardière. St-Herblain.

-18h30: Réunion pour discuter et préparer la journée internationale des femmes du 8 Mars. 41, route de La Chapelle/Erdre.

-20h30: Débat autour du livre "L'enfant et la raison d'être", avec l'auteur Ph. Meyer. Fraternité Protestante. Rue Amiral Duchaffault.

-21h: ANGERS. Le théâtre quivoque présente "Le journal d'un fou". Centre d'Animation Doure. Rue Garnier. Angers

-21h: Naives hirondelles de R. Dutilleul au Théâtre Equipe. Rue du Ballet.

SAMEDI 3 MARS

-14h: Réunion avec P. Thibaud, directeur de la revue "Esprit" à la Fraternité Protestante.

-20h30: Ph. Motian, J. Tchicai, A. Goodbeck trio. Entrée 20 et 30 Fr. Salle Coligny (sous Temple Protestant).

-20h30: M.J.C. du canton de Nozay, Soirée cabaret avec G. Pierron, P.A.

Maby et E. Schaff (chantent Gaston Couaté).

- "Le journal d'un fou", par le Théâtre quivoque à Angers. 21h.

-A partir de 19h au Champ de Mars à Nantes, Gala de soutien organisé par les travailleuses et travailleurs de Brissonneau et Lotz, avec leurs organisations syndicales. Avec la présence de G. Servat, des Aventuriers, de N. Vinon, du cercle celtique des îles d'Indre.

-21h: Naives hirondelles au Théâtre Equipe. Rue du Ballet.

-Sam. 3 et Dim. 4: Stage danse moderne (initiation) M.J.C. de la Bouvardière, Av. A. Gerbaud, St-Herblain.

-Sam. 3 et Dim. 4: "à la recherche d'une politique culturelle régionale". Stage CPO. 79370. Celles/Belle.

-Du Sam. 9 à 14h30 au Dim. 4. à 12h30. Initiation à l'audio-visuel. F.J.T., Bd Vincent Gache. (Apporter diapos, disque tourne-disques).

LUNDI 5 MARS

-19h: Centre socio culturel de la Pilotière. Réunion de soutien nantais à la lutte des foyers Sonacotra.

-Du 5 au 9 Mars: Stage Culture et Liberté: "Comprendre l'entreprise et ses comptes". S'inscrire Cult. et Lib., 30, rue de la Boucherie. 44000 Nantes. Tel. 48.48.16..

MARDI 6 MARS

-Ciné-club de Blain. A partir de 20h Projection de "Mai 68" de Gudie Lawatz (3h10 de projection).

-Initiation à la mécanique auto, Stage "Culture et Liberté". Centre social de la Bernardière. Cycle de 40h.

MERCREDI 7 MARS

-21h: Salle Coligny (sous Temple Protestant). "Superwoman et les autres" par la troupe des Fabuliers. Prix: 10F.



sommaire

- BREVES p.2
- FAITS DIVERS
Mort d'un flic..... p.3
Gregoire, l'assassin..... p.4
- FAYANS
Wessafic, ça déborde..... p.5-6
Mangez du veau!..... p.7-8
Noirmoutier coule..... p.8
Cens sans terres..... p.10-11
- B.D..... p.9
- MEDIAS
"Radio-Klaxon" débranché p.11
- OUVRIERS
Brissonneau..... 12-13
- NUCLEAIRE
Top-secret..... p.14
- SPORT
Foot en questions..... 15-16
- DIVERS
Contrôle social; Cogneurs d'affiches; prisonniers politoques indiens..... p.17
- CULTURE
Théâtre Fou
Théâtre-équipe
Fabuliers..... 18-19

ABONNEMENT

Un trimestre : 12 numéros : 35 F. Soutien : 50 F.
Un semestre : 24 numéros : 70 F. Soutien : 100 F.
Un an : 48 numéros : 140 F. Soutien : 200 F.

NOM : Prénom :
Adresse :

Mettre le chèque à l'ordre des **Nouvelles Éditions de l'Ouest** et l'envoyer à l'**APL**, 26 bis boulevard R.-Schumann — 44300 NANTES

3 numéros gratuits 8 numéros 15 F.

Réservé aux personnes à qui tu veux faire connaître le journal.

APL

Les textes peuvent-être apportés toute la semaine.
Le vendredi de 16H à 19H30 réunion de rédaction ouverte à tous.
A partir de 21H discussion générale sur tous les sujets d'actualité.



PERMANENCES

tous les jours : 17H-19H
Téléphone : 76.26.33